

Concours Make IT Agri

Agriculture Durable, Sols, Biodiversité, Eau & Climat

A l'aube du XXIème siècle l'agriculture est en pleine mutation. Elle doit évoluer rapidement pour répondre aux nouvelles contraintes du changement climatique, de la demande sociétale en termes de consommation, de qualité des productions agricoles et des modes de culture, en un mot devenir plus "durable".

Ayant la conviction que les nouvelles technologies adaptées à l'agriculture peuvent être un outil indispensable à l'avenir de notre planète, l'Académie d'Agriculture de France, AgroParisTech et la Fondation Avril ont choisi d'organiser ensemble un concours d'innovation destiné aux étudiants ingénieurs.

Ils devront créer des projets utilisant les nouvelles technologies en les appliquant à la gestion des sols, de l'eau, de la biodiversité et/ou du climat pour contribuer à l'atténuation et à la lutte contre le changement climatique. C'est le Concours Make IT Agri.

Le contexte

Le sol est la plus grande réserve de carbone organique. Il contient 2 à 3 fois plus de carbone que l'atmosphère (source : Initiative 4 pour 1000, 2015). Il influence la composition de l'atmosphère en recyclant les matières organiques. D'un côté, il est émetteur de gaz à effet de serre lorsque les matières organiques se dégradent, et de l'autre côté il contribue au stockage de carbone lorsqu'elles s'y accumulent. Aujourd'hui, on estime que 24 % des émissions mondiales de gaz à effets de serre sont imputées aux secteurs agricole et forestier (source : CGIAEER, 2015).

Le sol stocke 1500 milliards de tonnes de carbone (source : GIEC, 2013). Il y a plus de carbone dans le sol que dans la végétation qui le recouvre et l'atmosphère réunies. La bonne gestion des sols peut contribuer à lutter contre le changement climatique.

S'il n'est pas perturbé, il stocke plus qu'il n'émet. Une augmentation du stockage de carbone de 4‰ se traduirait par un stockage annuel de 3,4 milliards de tonnes de carbone dans le sol qui contrebalancerait l'augmentation du CO₂ atmosphérique. Cette mesure serait étendue, au-delà des sols agricoles, à la plupart des sols et usages y compris les forêts.

Ce potentiel de stockage peut permettre de compenser pendant 20 à 30 ans (source : Initiative 4 pour 1000, 2015) les émissions de carbone des autres secteurs d'activité sur la planète ; ce délai fournit le répit nécessaire à la montée en puissance rapide mais forcément progressive de l'économie décarbonée.

Pour augmenter le stockage de carbone dans les sols agricoles, les chercheurs préconisent l'amélioration des techniques de fertilisation, la couverture permanente des sols, l'agroforesterie, la restauration des terres dégradées...

Le principe

Le concours « Make IT Agri » est un événement qui se déroulera pour la première fois sur l'année scolaire 2018 / 2019. Il est ouvert à des équipes d'étudiants qui inventent ou optimisent de nouvelles pratiques en agriculture pour remettre ce secteur au cœur de la lutte contre le changement climatique en utilisant les nouvelles technologies (robotique, numérique, drone, gestions des données, software, ...). Il a vocation à s'ouvrir ultérieurement à des équipes d'étudiants des BTS et lycées agricoles puis aux étudiants d'Europe ou d'Afrique.

Les candidats.

Le concours est ouvert aux étudiants inscrits dans des écoles d'ingénieurs. Ils doivent constituer des équipes de 2 à 6 étudiants d'un même établissement ou non. Les équipes pourront être encadrées par un professeur ou un chercheur, qui les suivra tout au long de leur projet.

Le jury

Le jury sera composé de membres issus de l'Académie de l'Agriculture de France (dont le Président du jury), de membres institutionnels du milieu agricole en France, d'experts dans le domaine des nouvelles technologies en agriculture et éventuellement de membres partenaires du concours.

Le déroulement

Un site web consacré au concours sera mis en ligne dès l'annonce publique du concours au SIA 2018. Ce site sera le principal moyen d'informations et de communication entre l'organisation du concours et les équipes candidates ; les étudiants s'inscriront en équipe de 2 à 6 étudiants sur le site du Concours.

15 – 31 octobre 2018 : Inscription en ligne et Proposition du projet

Les étudiants indiqueront le nom de l'équipe, une présentation rapide des étudiants (année – cursus-coordonnées), éventuellement le nom et la qualité du professeur ou du chercheur qui les suivra au cours de l'année et un mémoire présentant leur projet.

Les équipes devront remettre un dossier de candidature précisant leur projet. Un modèle de document à rendre sera téléchargeable sur le site internet du concours. Les équipes pourront ajouter des annexes nécessaires à la bonne compréhension de leur projet.

Ce mémoire devra notamment justifier en quoi le projet permet aux agriculteurs de limiter leur impact sur le climat grâce à une meilleure gestion des sols, de la biodiversité, de l'eau et en quoi leur projet est innovant.

A partir de ces éléments, l'Académie d'Agriculture de France et la Fondation Avril valideront l'inscription des équipes au concours.

01-10 décembre 2018 : Première délibération du jury et annonce des équipes sélectionnées

Les mémoires seront examinés par le jury du concours. Les équipes seront jugées sur la clarté de la présentation, la faisabilité de l'innovation, le potentiel d'utilisation, l'impact sur la lutte contre le réchauffement climatique et la valorisation des nouvelles technologies.

Le jury se réserve le droit d'exclure certaines équipes s'il estime que le mémoire rendu par l'équipe ne répond pas suffisamment aux objectifs fixés. Pour les équipes sélectionnées, le jury pourra émettre des recommandations sur les mémoires rendus.

L'annonce officielle des équipes sélectionnées pour la deuxième phase aura lieu le 10 décembre en présence des équipes sélectionnées.

10 décembre 2018 – 31 août 2019 : Création de projets

Les équipes auront **jusqu'au 31 août 2019** pour travailler sur la partie opérationnelle de leur projet. Ce projet de mise en application peut être inscrit dans le cursus scolaire des étudiants (stage, projet professionnel, année de césure, ...).

Dès le début du mois de septembre, les équipes présélectionnées sur la base de leur mémoire devront présenter une première version de leur projet (plateforme version bêta, prototype, ...) devant le jury. Cette première version devra prouver la validité du projet tel qu'il a été prévu dans le mémoire.

Septembre 2019 : Deuxième délibération du jury et Annonce des lauréats.

Le jury décidera des trois lauréats fin septembre à l'issue de la présentation de chacun des projets par les équipes d'étudiants.

Le premier prix est de 3 000€.

Le deuxième prix est de 2 000€.

Le troisième prix est de 1 500€.

Des prix en nature pourront être remis aux candidats en fonction des partenaires associés au concours. Les organisateurs du concours envisagent de mettre les auteurs de certains projets particulièrement prometteurs en rapport avec des fonds d'amorçage pour accompagner et/ou héberger des start-ups pendant une année pour le développement de leur projet, dans le respect des droits de propriété intellectuelle des auteurs.

Pourront aussi être proposés en fonction des besoins des lauréats, la mise au service d'experts techniques, l'accueil en pépinière ou incubateur d'entreprise.

La remise des prix officielle aura lieu fin septembre 2019 lors de la session solennelle de rentrée de l'Académie d'Agriculture de France.

Contact pour l'organisation du concours :

Prune Passama

Fondation Avril

01.80.97.20.27

prune.passama@fondationavril.org